

un article du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, intitulé «Les relations canado-américaines: choix pour l'avenir», publié en octobre dernier dans un numéro spécial de la revue *Perspectives internationales*. On y envisageait trois options:

- le Canada peut chercher à maintenir l'état actuel de ses relations avec les États-Unis en modifiant le moins possible ses politiques;
- le Canada peut s'engager délibérément dans la voie d'une intégration plus étroite avec les États-Unis;
- le Canada peut adopter une stratégie générale, à long terme, visant à développer et à raffermir son économie et les autres aspects de sa vie nationale afin de réduire sa vulnérabilité actuelle.

La première proposition ne semble pas vraiment conforme à la conception que l'on se fait actuellement, de part et d'autre, des rapports canado-américains. Les répercussions en seraient d'ailleurs difficiles à prévoir avec précision, car elles varieraient considérablement suivant l'évolution des politiques américaines. On a donc conclu que ce choix ne réduirait pas suffisamment la «vulnérabilité» canadienne.

La deuxième option, à première vue prometteuse du point de vue économique, menaçait plutôt d'accroître la dépendance canadienne à l'égard des États-Unis. En outre, la logique dans une telle situation rendrait peut-être inévitable, sinon essentielle, une certaine forme d'union politique permettant au Canada de participer à la prise de décisions. Ce résultat a été jugé inacceptable pour la plupart des Canadiens.

La troisième option vise à atténuer l'influence de facteurs externes sur l'économie canadienne, particulièrement celle des États-Unis, et partant, à renforcer à la fois notre capacité de promouvoir les grands objectifs canadiens et le sentiment de notre identité nationale. La poursuite de cette option influencerait probablement beaucoup plus sur notre situation intérieure que sur la politique extérieure. Son impulsion majeure entraînerait l'essor d'une économie équilibrée et efficace, assuré par une stratégie générale concertée et de longue portée. Évidemment, tous les avantages de cette solution met-

traient du temps à se manifester, et il faudrait d'autre part déployer beaucoup d'efforts et de persévérance pour maintenir l'économie canadienne dans cette voie. On reconnaît aussi qu'il y a des limites à la rapidité et à l'étendue d'un tel processus, vu qu'une économie ne saurait être complètement soustraite aux effets d'événements internationaux dans une époque d'interdépendance croissante.

La richesse nationale du Canada continuera, par exemple, à dépendre en grande partie de l'exportation de biens et de services, ce qui suppose des garanties d'accès aux marchés. Et si les États-Unis demeurent notre premier client, une meilleure balance commerciale avec tous les marchés sera de nature à garantir davantage «la sécurité (du Canada) en tant qu'entité politique indépendante»*.

Enfin, la troisième option vise à atténuer la dépendance du Canada à l'égard des États-Unis, mais non à un changement marqué des rapports entre les deux pays. Cet objectif est conforme à l'opinion exprimée par le président Nixon dans son discours à la Chambre des communes, alors qu'il déclarait qu'«aucune nation qui se respecte ne peut ni ne doit accepter d'être sous la tutelle économique permanente d'une autre nation».

Relations commerciales et économiques

En 1972, des représentants du Canada et des États-Unis se sont rencontrés pour étudier diverses questions commerciales qui avaient été soulevées l'année précédente. Bien qu'on n'ait pas réussi à s'entendre sur des questions telles que le commerce de l'automobile, le partage de la production de défense et les privilèges douaniers accordés aux touristes, il semblait exister un terrain d'entente suffisant pour permettre de négocier des solutions agréables aux deux parties.

Les représentants canadiens et leurs conseillers ont fait des démarches auprès des États-Unis pour les dissuader d'imposer des droits de compensation sur les importations de pneus Michelin fabriqués en Nouvelle-Écosse grâce aux subventions accordées par le ministère de l'Expansion économique régionale, et à d'autres avantages. Le Canada a présenté au Département du

* *Politique étrangère au service des Canadiens*, p. 10.